

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 mars 2010

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2010-4-7-1

Service consulté

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

Résumé : *Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement quatre opérations pour un montant total de subventions de 245 593 €.*

Lors de sa séance budgétaire du 9 décembre 2009 (rapport CG-2009-5-7-1), l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer en 2010 les dossiers éligibles au titre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle dans la limite de l'autorisation de programme votée de 270 000 €.

Il vous est proposé de programmer définitivement quatre opérations d'investissement instruites au titre de l'ancien dispositif du guide des aides et pour lesquelles la Commission de la Culture et du Patrimoine a donné un avis favorable au cours de ses réunions des 7 octobre 2009 et 26 janvier 2010.

Ces opérations récapitulées dans le tableau annexé au rapport, représentent un montant total de subventions de 245 593 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir :

- Programme D213 - Imputation 204-311-20414-2292-371 pour un montant de 239 948 €
- Programme D213 - Imputation 204-311-2042-2292-371 pour un montant de 5 645 €.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 MARS 2010

Ancien dispositif du Guide des aides
Bâtiments communaux à vocation culturelle
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BVC03056	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE Riedisheim Extension de l'école de musique Coût des travaux : 719 724 €HT SHON : 777 m2 (actuelle 473 + extension 304) Dépense subventionnable selon SHON : 710 955 € Dépense subventionnable plafonnée à 532 000 €HT Travaux subventionnés ces 10 dernières années : 24 439 €en 2002 pour la chaufferie Dépense subventionnable restant éligible : 507 561 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 7 octobre 2009 Dossier complet pour engagement en CP le 19 janvier 2010	507 561,00	21%	106 587,00
BVC03069	ORBEY Réhabilitation du bâtiment abritant la bibliothèque municipale, des locaux associatifs ainsi que l'antenne secondaire du territoire de vie Piémont Val d'Argent Plafond de la DS Bâtiment affectation multiple : 760 000 € DS éligible selon la SHON : 662,50 m2 x 915 €= 606 187 € HT Avis favorable de la Commission de la Culture du 26 janvier 2010 Dossier complet pour engagement en CP le 9 février 2010	606 187,00	22%	133 361,00
			Total	239 948,00

Bâtiments associatifs à vocation culturelle
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LAC03035	ASS CULTURELLE POLYVALENTE ACCORDEON CLUB IDEAL Wittenheim Wittenheim Réfection de la façade côté Est du local Accordéon Club Participation commune Wittenheim : 2 445 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 7 octobre 2009 Dossier complet pour engagement en CP le 25 novembre 2009	7 655,00	20%	1 531,00
LAC03018	STE DE MUSIQUE STE CECILE GUEBERSCHWIHR Construction d'un local de rangement Dépenses justifiées : 31 546 €TTC Dépenses éligibles : 20 572 € Participation commune Gueberschwihr : 5000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 26 janvier 2010 Dossier complet pour engagement en CP le 3 février 2010	20 572,00	20%	4 114,00
			Total	5 645,00